

Compte-rendu du conseil municipal - 8 septembre 2017 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille dix-sept, le huit du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 1 du mois de septembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames AUTHIE Mireille, CARALP Catherine, DO RIO Nathalie, DURCHON Christelle, MAURY Nathalie, MOIOLA Laetitia.
- Messieurs BONREPAUX Jean-Christophe, COURDIL Gilles, HERNANDEZ Jean-Jacques, LABEUR Hubert, LIMA Charles, MILESI Christian, PEDOUSSAT Christian

↳ Absent représenté : Madame FORESTIER Nathalie

↳ Absent non représenté : aucun

↳ Madame MOIOLA Laetitia est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 5 juillet 2017 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

-2017-28 Modification des statuts du SDEA

-2017-28 bis DM n°1

-2017-29 Rapport commission locale des charges transférées vers la communauté d'agglomération

-2017-30 Dématérialisation des procédures administratives

-2017-31 Servitude passage gaz

-2017-32 NEANT (numéro sauté)

-2017-33 Demande subvention pour achat de matériel alternatif aux pesticides

-2017-34 Résiliation de la convention avec le SDIAU

-2017-35 Gestion CLAS

* * *

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2017 :**

En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 5 juillet 2017 est validé.

⇒ **Démission conseiller municipal :**

Monsieur le Maire explique que Monsieur Bastien MIGALLON lui a fait part de sa volonté de démissionner du conseil municipal, démission que Monsieur le Maire a accepté.

Pour contextualiser et expliquer les motifs de cette démission, il faut savoir qu'un poste était à pourvoir en contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire - hors périodes de vacances scolaires - de 13h50 au niveau de l'ALAE¹. En juillet 2017 un appel à candidature a été introduit via Pôle Emploi. Cinq candidats ont été proposés fin août 2017. Deux candidats n'avaient pas le profil recherché en conséquence de quoi leur dossier n'a pas été retenu. Les trois autres candidats ont été contactés : l'une n'a pas répondu, les 2 autres ont d'abord accepté un entretien puis annulé.

Outre l'appel à candidature via Pôle Emploi nous avons des candidatures spontanées récentes ou anciennes que nous avons recontactées : une personne n'a pas répondu malgré 2 relances, l'autre débute un congé maternité la dernière était celle de M. Migallon.

Par ces motifs Monsieur MIGALLON s'est avéré être le seul postulant. Son profil correspondait parfaitement aux attentes et l'entretien s'est bien déroulé. Par ailleurs il a une expérience dans le domaine de l'animation. Il n'y avait donc aucune raison de rejeter sa candidature. Monsieur MIGALLON a été informé qu'il ne pouvait être employé de la collectivité et élu de la collectivité et qu'à ce titre l'acceptation du poste supposait de sa part une démission du conseil municipal. Après réflexion, il a fait le choix d'accepter le poste en contrat à durée déterminée d'une durée de 13h50 par semaine au sein de l'ALAE et de démissionner de son poste de conseiller municipal. Monsieur MIGALLON s'occupera également du CLAS², en complément, pour une durée de 3 heures hebdomadaires hors vacances scolaires.

Suite à cette démission, dans l'ordre du tableau, la personne de même sexe étant Monsieur Gilles COURDIL, il prend donc légitimement la place de Monsieur MIGALLON. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du conseil municipal.

⇒ **SDIAU³ :**

Suite à la décision du dernier conseil municipal nous avons résilié notre adhésion au SDIAU afin de récupérer en interne le traitement des permis de construire ce qui représente une économie de 4000 euros (*quatre-mille euros*) annuels. A compter du 1^{er} mars 2018, les permis de construire seront donc instruits directement en Mairie.

Madame Liliane DE CARVALHO, secrétaire de Mairie, a d'ores et déjà suivi deux formations en urbanisme et en débutera une troisième fin septembre.

Par ailleurs le logiciel récemment acquis par la Mairie sera installé fin septembre. A noter que ce même logiciel est déjà utilisé par la mairie de Montgailhard.

¹ Accueil de loisirs associé à l'école

² Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

³ Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme

⇒ **PLU :**

Monsieur LABEUR informe que le questionnaire (proposition du PADD⁴ présentée lors du conseil municipal du 5 juillet 2017 assortie des modifications et propositions recensées lors de ce même conseil municipal) a été renvoyé le 10 juillet 2017.

Le porté à connaissance de l'Etat que nous avons reçu fin août a été rapidement transmis à l'architecte en charge du PLU.

Après une phase diagnostique commune avec Montgailhard, nous entamons une phase de travail propre par commune. Il ajoute que le 2 octobre 2017 à 9heures une réunion se tiendra en Mairie durant laquelle le PADD⁵ définitif sera abordé et un travail sera mené sur le zonage.

⇒ **Chantier rue centrale :**

Le chantier rue centrale est maintenant achevé. Monsieur le Maire félicite les équipes de la *Colas*, notamment Monsieur Laurent AUTHIE qui a été en charge du chantier, ainsi que les employés de Mairie. Ce chantier s'est déroulé parfaitement et a respecté les délais initialement fixés. Pour l'instant nous n'avons que des retours positifs des riverains de cette zone tant au niveau de la vitesse de passage des véhicules que des nuisances sonores significativement amoindries. Le confort des trottoirs est également souligné autant pour marcher simplement que pour passer avec une poussette ou un chariot de courses.

Il nous a été demandé de rajouter des fleurs sur les barrières. Pour cette année il était de toute façon trop tard vu la date de fin de travaux, mais nous verrons l'année prochaine ce que nous pourrons faire.

En ce qui concerne le budget, il a quasiment été respecté au centime près. Pour un prévisionnel de 80 591 € HT (*quatre-vingt-mille-cinq-cent-quatre-vingt-onze euros*) le réalisé est de 80 589,75 HT (*quatre-vingt-mille-cinq-cent-quatre-vingt-neuf-virgule-soixante-quinze*). Nous n'avons pas obtenu de subvention du Conseil Départemental sur ce projet, mais à la place, nous avons obtenu une subvention de la communauté d'agglomération pour un montant plus important. Nous ferons un point financier complet sur ce projet lorsque les subventions auront été perçues.

Le souci qui persiste néanmoins au niveau de la rue centrale, est le stationnement de véhicule dont l'interdiction est pourtant clairement signifiée par des panneaux de signalisation. Monsieur le Maire déplore la persistance de cette situation et déclare que des mesures visant à réprimer ces agissements vont être prises.

⇒ **Chantier la poste :**

Monsieur le Maire souligne la bonne avancée des travaux. La partie menuiserie sera terminée la semaine prochaine. L'électricité et le Placoplatre sont terminés à l'étage et bien avancé au rez-de-chaussée. Le plombier devrait intervenir dans un délai de deux semaines. Les services techniques pourront prendre la suite sur les sols et les peintures à partir du mois d'octobre.

⁴ Projet d'Aménagement et de Développement Durables

⁵ Plan Régional de Développement Durable

⇒ **Chantier espace cinéraire :**

Le chantier est, nous pouvons dire, terminé. Il reste une stèle, actuellement en commande, à poser au niveau du jardin du souvenir et le gazon à refaire dès que le temps le permettra.

Nous avons fait le choix d'orienter les columbariums vers le centre de l'espace cinéraire et notamment le bassin qui a été créé. Nous avons essayé d'équilibrer l'offre de l'espace cinéraire, les columbariums sont tournés vers l'intérieur et les cavurnes sont complémentaires et permettent de répondre aux demandes de bénéficier d'une vue sur le Fourcat.

Un compteur d'eau unique pour la salle des chasseurs, les ateliers municipaux et l'espace cinéraire a été installé représentant une économie (suppression d'un compteur).

La grande majorité des retours sont également très positifs sur cette réalisation. Le budget prévisionnel a été respecté comme pour la rue centrale. Un point financier sera réalisé lorsque nous aurons finalisé totalement le projet.

⇒ **Chantier Halle :**

Lors du 2^{ème} appel d'offre nous avons réussi à respecter le budget alloué et le chantier devrait démarrer la semaine prochaine pour se terminer en fin d'année.

Il a été finalement décidé de ne pas toucher au bar existant dans un premier temps afin de respecter le budget. Toutefois, au regard des réponses du dernier appel d'offre, nous devrions nous permettre de faire réaliser au moins la coursive devant le bar ce qui permettra de lier la coursive actuelle avec la future coursive de la halle. Nous pourrions peut être même aller au-delà mais raisonnablement nous attendons le déroulement du chantier afin d'éviter toute mauvaise surprise. A noter que les réunions de chantier se tiendront tous les lundis à 10h30. La salle des fêtes, malgré le chantier, est toujours accessible à la location dans le sens où les travaux ne concernent ni la salle ni la cuisine.

Les entreprises retenues pour la réalisation du projet halle sont les entreprises MIQUEL et ESTAQUE (pour la partie électricité). Quant au sol, il sera fait appel à l'entreprise *Colas*.

⇒ **Demande Modificative - changement affectation emprunts SDEA⁶ :**

Lorsqu'une municipalité demande au SDEA de réaliser des travaux (extension de réseau, modification ou extension éclairage public...), le choix est fait de payer ces travaux immédiatement ou de les faire financer par le SDEA et de rembourser ensuite ces travaux. Le SDEA fait un prêt aux collectivités.

Des prêts ont été réalisés avant 2006 et les modalités de comptabilisation de ces écritures viennent de changer. La Trésorerie nous demande donc de voter une demande modificative afin de mettre en conformité le passage de ces écritures comptables.

Détail de la demande ci-dessous :

⁶ Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège

Pour cela il faudra prévoir dans une DM les crédits suivants (cf pj pour le montant) :

Dépense Investissement chapitre 041- imputation 2041582 : 16 150,77€

Recette Investissement chapitre 041- imputation 168758 : 16 150,77€

Lors du vote de la DM, je vous remercie de prendre une délibération qui :

- valide le montant du capital restant dû par la commune au SDE09 (voir avec le syndicat si il ne vous pas déjà transmis un échéancier détaillé)

- engage la commune à rembourser la part de la collectivité sur la base de l'échéancier fourni par le SDE09

- prévoit la durée d'amortissement du capital restant dû (compte 2041582)

Mr le Maire soumet au vote cette délibération :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Délibération chemin, voies, rues et places communales :**

Afin de percevoir les subventions voiries de la part de la communauté d'agglomération, cette dernière nous demande une délibération de classement des chemins, voies, rues et places communales. N'ayant pas retrouvé cette délibération dans les dossiers, Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'ensemble de ces zones.

Il faut savoir également que le montant des dotations versées par l'Etat aux communes est également basé sur ces éléments. Plus nous serons précis et mieux nous recenserons ces éléments plus nous toucherons de dotations. N'ayant pas trouvé non plus de mises à jour suite à la création de la zone du Carailé, le Lotissement des Jardins de Saint Paul ou même la Rue Centrale, il est important de tout revoir.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer sur la base de la liste ci-dessous, mais demande à l'ensemble des conseillers municipaux de valider et compléter cette liste si des zones sont manquantes afin de délibérer à nouveau si nécessaire. Le montant des dotations étant directement lié à ce point il est important de tout répertorier.

Allée

Allée des Tilleuls

Avenue

Avenue de Foix
Avenue du Pont Neuf
Avenue du Scios
Avenue de Ventrille

Chemin

Chemin de la Cascade
Chemin de la Croux
Chemin de la Técounière
Chemin des Fourches
Chemin de Plas
Chemin de la Tuilerie
Chemin du Moulin

Cité

Cité Barthe
Cité Cabanut
Cité du Carailé
Cité des Fourches
Cité du Prat Grand
Cité Sicre

Hameau

Hameau d'Antras
Hameau de Labat
Hameau de Langlade
Hameau de Saint Paulet

Impasse

Impasse du Cagnard

Lieu-dit

Bordeneuve
L'Ayroule
Laures
La Plaine
Le Martinet
Titou

Lotissement

Lotissement de La Debèze
Lotissement Les Jardins de Saint Paul

Place

Place du Coq
Place Elie Bigeyre

Quartier

Saint Antoine

Rue

Rue du Bicentenaire
Rue Centrale
Rue La Carailé
Rue du Labat
Rue du 19 Mars 1962
Rue des Mascasses
Rue de Plas
Rue du Séguéla
Rue de la Tuilerie

Résidence

La Técounière

Voie

Voie du Casteret
Voie Latérale
Voie du Pont du Diable

Cette délibération est soumise au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Coupes de bois 2018** :

Comme chaque année l'ONF⁷ nous demande de délibérer sur les coupes à réaliser sur l'année prochaine. Les coupes concernées sont listées ci-dessous :

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à désigner (ha)	Régulée/ Non Régulée	Année prévue aménag.	Proposition de l'ONF	Décision du propriétaire	Destination	
								Délivrance	Vente
2_a	RS	1758	21,98	Oui	apériodique	Inscription			
2_b	AMEL	110	2,49	Oui	apériodique	Inscription			

Les conseillers municipaux procèdent au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Projet SIL** :

Il est demandé de délibérer sur la mise en place de la signalétique. Comme vous avez pu le voir sur le document joint à l'ordre du jour toutes les modifications que nous avons demandées n'ont pas été intégrées. Il s'agit donc, une fois de plus et pour la 5^{ème} fois, de remettre à jour notre demande et de délibérer sur la base de la dernière demande en espérant que cette fois l'ensemble des demandes sera intégré.

La liste mise à jour est soumise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Demande effacement de dette d'une locataire:**

Monsieur le Maire soumet au vote à main levée la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire concernant une demande d'effacement de dette d'une locataire :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

Cette locataire vient de demander un effacement de dette, une dette qui s'élève à environ 3 500 € (*trois-mille-cinq-cents euros*). Nous avons jusqu'au 15 septembre 2017 pour nous opposer à cet effacement de dette.

⁷ Office National des Forêts

Vu les antécédents de cette locataire et le premier effacement de dette de 3 606,38€ (*trois-mille-six-cent-six euros trente-huit centimes*) qu'elle a obtenu en 2014, Monsieur le Maire soumet au vote l'opposition à cette nouvelle demande d'effacement de dette.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui donner tout pouvoir pour agir en justice, s'opposer à cette demande d'effacement de dette et de continuer à mener une procédure d'expulsion à son encontre :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Questions et informations diverses :**

↳ Madame Mireille AUTHIE informe que les adolescents et jeunes adultes de la commune souhaiteraient qu'un skate-parc soit installé. Ce projet semble difficilement envisageable pour Monsieur le Maire à plusieurs égards. D'une part pour des raisons de budget mais d'autre part pour des questions de responsabilités. Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une commerciale en équipements ludiques et de plein air pour aménager le petit parc.

↳ Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle loi prévoit la mise à disposition gratuite par les communes de salles municipales pour les cérémonies civiles d'obsèques au bénéfice des familles qui en introduisent la demande.

↳ Il est rapporté que les traverses au niveau du hameau d'Antras et du col de Rouil sont bouchées.

↳ Monsieur LABEUR informe que le très haut débit Internet arrivera à Saint Paul de Jarrat très prochainement.

↳ La maison proposée à la location par la Mairie et située à Antras est actuellement louée.

↳ Madame AUTIE demande à qui appartient la salle dite salle du catéchisme, située à la Cité Carailé. Certaines informations font état du fait qu'elle appartiendrait à la famille BARBE tandis que selon d'autres informations la Mairie en serait propriétaire après rétrocession. Ce point est à éclaircir, Monsieur le Maire se saisit du sujet.

↳ Madame Nathalie MAURY informe que ses permanences en Mairie ont changé. Elle sera désormais présente les lundis et jeudis de 9h à 12h.

↳ La fête des associations n'aura pas lieu cette année et sera remplacée par un forum accompagné d'un apéritif qui se tiendra à la salle des fêtes le 14 octobre 2017.

* * *

La séance est levée à 21heures40